

LOU TAMBOURINAIRE

LE JOURNAL MUNICIPAL DE MONTFURON

Juin 2023



Chères Montfuronnaïses et chers Montfuronnaïses.

En toute saison les promeneurs pratiquent la marche et au printemps, alors que tout s'éveille, les balades se multiplient.

Ici à Montfuron, l'étendue des espaces naturels, des chemins et des sentiers, à l'air pur, baignée de soleil et d'ombres, nous invite à marcher, seul ou en groupe.

- **Seul**, la promenade peut être une quête de reconnexion avec son être profond, de renaissance, de contemplation, de quiétude.
- **En groupe**, c'est plutôt une aventure commune d'échanges, de simplicité dans la relation avec les autres, en vue de découvrir et de respirer la nature.

Dans cet environnement de biodiversité, quelle magie de toucher les arbres, de leur parler, de sentir l'odeur des plantes, des fleurs, d'écouter le chant et le vol des oiseaux, les stridulations des insectes !

Le chemin des moulins nous offre une randonnée vivifiante et bientôt cet itinéraire sera jalonné de panneaux d'informations portant sur la géologie, la paléontologie, la fabrication du plâtre...



MONTFURON... UN VILLAGE DE CARACTÈRE !

Nous avons reçu le label « Village de caractère » au prieuré de Salagon le 15 avril 2023 ; et nous recevons régulièrement des manifestations qui réaffirment notre caractère typique haut-provençal. Comme ici lors de la «fête aux Moulins» le 14 mai dernier.



SOMMAIRE:

VIE COMMUNALE :

Village de Caractère	p. 2
École communale	p. 3
Photovoltaïque	p. 4
Finances / Budget	p. 6
Visites des préfets	p. 7
Travaux DFCI	p. 9

AU VILLAGE :

Revue de Presse !	p.12
DLVAgglo	p.15

CONSEILS

MUNICIPAUX	p.10
------------	------

Numéros utiles	p.16
Commerces, Activités & Artisanat	p.16

.../...

Alors je vous incite à cette exploration pédestre en aiguisant nos sens pour accéder à cette bibliothèque inépuisable qu'est la nature, si pleine de connaissances.

Enfin à l'approche de l'été, je vous engage à participer à toutes les animations programmées dans notre village, dans une ambiance décontractée et une réjouissance collective.

En attendant, je vous souhaite de préparer et de passer de bonnes vacances de ressourcement.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron



Cérémonie du 8 mai, présidée par M. le maire, en présence de Stéphanie Colombero, cons. dépt.

UN VILLAGE DE CARACTÈRE !

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC : RESPONSABILITÉ DU MAIRE.



Cérémonie de réception du label « Village de caractère » au prieuré de Salagon.

Le samedi 15 avril, nous voilà partis, le Maire et moi, à Mane au prieuré de Salagon pour recevoir notre panneau « Villages et Cités de caractère des Alpes de Haute Provence ».

Accueil chaleureux, visite du prieuré et des expositions, interventions diverses. Le temps n'était pas au rendez-vous : il n'a pas plu mais il y avait un vent froid à « décorner les chèvres » comme aurait dit le père Cariol !

Ne reste plus qu'à placer le panneau !



Réglementation.

Les associations doivent demander l'autorisation au maire d'organiser une manifestation sur le domaine public.

Celle-ci découle du pouvoir de police que lui confèrent les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales.

Ce pouvoir de police « a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ». Ce pouvoir lui appartient en propre et non au conseil municipal.

Le maire doit notamment à ce titre prévenir les risques de nuisances sonores, assurer le maintien de l'ordre, la sécurité des personnes et la libre circulation.

PF /



Le syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute Provence est basé à Digne, à l'Hôtel du Département. Il compte à ce jour 15 communes. Vous pouvez savoir tout ce que celui-ci peut apporter non seulement à la commune mais aussi aux particuliers en consultant le site :

www.tourisme-alpes-haute-provence.com/villages-cites-de-caractere/

Martine GINESTE /
1^{re} adjointe

VIE COMMUNALE.

FIBRE / TÉLÉPHONIE MOBILE Des dossiers qui avancent.

À propos de ces dossiers, nous avons reçu récemment :

- D'une part, la référente **New Deal** (préfecture) et deux interlocuteurs de **Free Mobile** chargés d'améliorer la couverture en **téléphonie et internet mobile** de notre commune afin de discuter d'une future implantation d'**antenne mobile** près du village.
- D'autre part, de responsables locaux de Saphélec, une société partenaire **SFR Business** à propos de l'installation de « **la Fibre** » à la mairie et à l'école. Nous solliciterons prochainement d'autres prestataires pour choisir la meilleure proposition.

Sylvain D'APUZZO /
3^e adjoint

NOTRE ÉCOLE, ou la vie et le cœur du village.

Nous avons eu des sueurs froides pour la rentrée de septembre 2023. D'après nos calculs, nous tombions à 9 élèves et c'était la fermeture assurée.

Heureusement la réputation de cette classe unique est telle que personne n'a envie qu'elle ferme.

La famille Cahuzac part vivre à Reillanne mais laisse les enfants à l'école de Montfuron, et nous accueillerons probablement des enfants de Montjustin, de Villemus et de Manosque qui viendront s'ajouter à ceux de Saint Martin les Eaux et de Reillanne.

Ce ne sont donc pas les enfants de Montfuron qui font vivre notre école. Certains parents de l'extérieur se rendent compte de la chance qu'ont les enfants de recevoir l'éducation d'une classe unique d'où l'on sort en connaissant les fondamentaux, en sachant travailler en équipe et à être autonome. Merci à nos enseignantes qui, cette année encore, ont fait un super travail.

Les enfants auront deux journées de sortie : une journée au Pilon avec les poneys et **une journée à la montagne aux marmottes** à Chorges. Merci aussi à DLVAgglo qui va accueillir les enfants pour **la journée des livres jeunesse** à Manosque.

Les enfants partiront à l'automne pour 2 nuitées à **la fontaine de l'ours** à Auzet.

Martine GINESTE /
1^{re} adjointe



MÉDIATHÈQUE DU CASTELLAS.

BONNE NOUVELLE !

Lors d'une récente délibération, le conseil communautaire de DLVAgglo a décidé de **la gratuité des inscriptions dans ses médiathèques**. Celle-ci est effective depuis le 23 avril.

Petit rappel : votre inscription vous donne accès aux **21 médiathèques du réseau de DLVAgglo**.

Vous pouvez emprunter **des livres, des livres numériques, des livres audio, des films en DVD...** Vous avez, via internet, la possibilité d'emprunter des livres ou des films dans une autre médiathèque de la DLVA et de vous les faire livrer à Montfuron.



Horaires d'ouverture de la
MÉDIATHÈQUE DU CASTELLAS :

- **Mardi de 15h45 à 17h45.**
- **Jeudi de 18h à 20h.**

MG /



MONTFURON CLASSÉ EN « CATASTROPHE NATURELLE ».

Un arrêté, paru au Journal officiel du 3 mai 2023, reconnaît l'**état de catastrophe naturelle** pour 29 communes des AHP, dont **Montfuron** ; suite aux mouvements de terrain consécutifs à **la sécheresse et à la réhydratation des sols entre janvier et septembre 2022**. Les sinistrés, que nous avons tous prévenus, avaient **jusqu'au 3 juin** pour déposer un état estimatif de leurs pertes auprès de leurs compagnies d'assurances et ainsi bénéficier du régime d'indemnisation.

SD' /

AVENIR DES PETITES COMMUNES ET DE MONTFURON

La cour des comptes répète année après année que la France est gérée par trop de communes, que leur coût de fonctionnement est trop élevé, qu'elles sont trop nombreuses au regard de l'Allemagne, en particulier, de la Belgique, de l'Italie ou encore de l'Espagne. **Et que trop, c'est trop !**

Ce rabâchage est exaspérant et devient insupportable pour les petits maires, les petites communes.

Nous devons, élus communaux bénévoles, adjoints et maires, demeurer indifférents à ces propos dénués de sens, **faire vivre notre commune pour le bien être et le cadre de vie de nos administrés.**

Les communes, socles de la proximité, doivent faire face à la marche implacable d'une administration complexe qui cherche à les faire disparaître avec une profusion de normes.

Comment se maintenir quand nous n'avons plus qu'un seul levier fiscal, la taxe foncière ; depuis la suppression de la taxe d'habitation, qui risque de ne plus être compensée ?

Quid de notre autonomie financière et fiscale à l'avenir ???

Quid de notre compétence en matière d'urbanisme, l'état ayant de plus en plus la main sur l'urbanisme ?

En conséquence, ne perdons pas espoir et pour Montfuron, village qui nous est cher, **pour survivre, nous devons nous unir en faveur des projets d'investissements durables**, créateurs de richesse, tels que **le parc agri-photovoltaïque, le lotissement** et à l'avenir **l'animation touristique**, maintenant que nous sommes labellisés « Village de caractère ».

Pierre FISCHER / # Maire de montfuron #

PHOTOVOLTAÏQUE À MONTFURON

En septembre dernier, le projet photovoltaïque de Montfuron avait été rejeté injustement par la commission départementale des sites.



Nous n'avons pas cessé de dire notre déception aux principales administrations concernées : Direction Départementale des Territoires, Préfecture et sous-préfecture, Parc du Luberon...

Le 1^{er} mars nous obtenions une rencontre à Digne à la DDT avec 5 interlocuteurs chargés d'étudier ce genre de projet. **L'objectif était de reconsidérer les éléments qui nous étaient reprochés** à la lumière de nos choix pour affiner le projet au plus près des exigences légales, du respect de nos sites, de sa flore, de sa faune, de nos paysages... Et ceci en ayant réduit le projet initial de 7 ha à **4 ha de panneaux photovoltaïques.**

À la suite de cet entretien, pour répondre à notre demande de venir juger sur place, **nous avons reçu le 15 mai deux responsables de la DDT accompagnés d'un architecte-conseil et d'une paysagiste-conseil**, tous deux de l'état. Pour confirmer que la visibilité du parc photovoltaïque est presque nulle, nous les avons accompagnés à leur demande à la chapelle S^t Elzéar, au Castellas, au moulin et sur la route de La Bastide des Jourdans. Puis nous avons parcouru l'espace prévu pour le projet afin d'expliquer comment nous évitons la zone humide, nous conservons les chênes remarquables près du Rocher, nous maintenons l'îlot de sénescence en dehors des zones à débroussailler, nous modifions le tracé du chemin de randonnée...

Nous attendons maintenant leurs conclusions écrites qui prévaudront lors d'un prochain rendez-vous à la DDT, en juin si possible.

Gérard GUILLOT / # 2^e adjoint #



AVANT L'ÉTÉ, PENSEZ À DÉBROUSSAILLER ! Les Obligations légales de débroussaillage (OLD).

Les nombreux et puissants incendies de 2022 rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation lié à la période estivale.

Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à cause d'une action humaine. Pour prévenir cette situation, le Gouvernement lance une nouvelle campagne d'information dédiée aux obligations légales de débroussaillage (OLD).

« Claire protège sa famille et sa maison des feux de forêt. Elle débroussaille autour de chez elle. Débroussailler chaque année, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité. »

Débroussailler permet de :

- Limiter la propagation du feu ;
- Faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- Protéger une habitation et les personnes qui y vivent.

Il s'agit d'une obligation dans les espaces classés à risque d'incendies de forêt et de végétation de 46 départements. **Montfuron est concernée par cette obligation.**

Sources : www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Liberté Égalité Fraternité

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Particuliers - Usages d'agrément

ALERTE

Gestes Éco-citoyens

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Site Propluvia du ministère de la Transition Ecologique : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

BIS REPETITA HALTE À LA DIVAGATION DES CHIENS ET AUX DÉJECTIONS CANINES.

Malgré mes différents rappels successifs, nous constatons avec regret, mois après mois, année après année, **que les rues et places du village ainsi que le parc Jean Fabre sont régulièrement souillées de déjections canines.**

Une pollution remettant en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, et qu'aggrave le phénomène des chiens errants.

Nous rappelons, une fois de plus, aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent **prendre toutes les mesures nécessaires** afin d'éviter toute gêne et incident (*les déjections, mais aussi les sacs poubelles éventrés, les nuisances sonores...*).



Des sacs prévus pour le ramassage des déjections de vos animaux sont par ailleurs disponibles en mairie.

Nous appelons au civisme de chacun, afin que Montfuron retrouve son cadre de vie agréable et convivial. Nous rappelons aussi que les chiens divaguant dans le village sans être tenus en laisse, sont susceptible d'être capturés par **la fourrière.**

Comptant vivement sur votre collaboration et votre solidarité.

PF /

Relative à l'ARRÊTÉ PREFECTORAL N°2023-111-02, cette affiche sensibilise les administrés sur la nécessité de réaliser des économies d'eau afin d'anticiper le niveau de pénurie. Pour l'heure nos sources sont pleines. **PF /**

FINANCES COMMUNALES

Bilan 2022 & Budgets 2023

BILAN FINANCIER 2022

SECTION FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2022	286 090,81 €
DÉPENSES 2022	280 117,96 €
RÉSULTAT 2022	5 972,85 €
SOLDE ANTERIEUR Reporté Fonctionnement	52 895,17 €
TOTAL À REPORTER 2023	58 868,02 €

SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES 2022	75 886,30 €
DÉPENSES 2022	123 343,96 €
RÉSULTAT 2022	- 47 457,66 €
SOLDE ANTERIEUR Reporté Investissement	48 054,87 €
TOTAL À REPORTER 2023	597,21 €

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION SONT IDENTIQUES au 31/12/2022

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE LA NUIT.

Lors du CM du 22 novembre 2022, nous avons voté l'**extinction de l'éclairage de nuit**. Cette décision impliquant l'intervention des services de DLVAgglo, il a été nécessaire d'en différer la mise-en-œuvre d'autant que nous avons besoin de maintenir un éclairage à l'entrée du village afin de **maintenir le fonctionnement des caméras de télésurveillance**.

C'est désormais chose faite depuis début avril.

L'éclairage nocturne s'éteindra désormais :

- Entre minuit à 5h du matin, d'octobre et mars.
- À partir d'une heure du matin, d'avril à septembre.

Il sera toutefois possible de maintenir cet éclairage lors des festivités. **SD'**

Budget Primitif M57 2023

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Achats et variation des stocks	35 400,00 €	Ventes prod.Fabr.,Prestation service, marché	48 000,00 €
Achats de matériel, équipements et travaux	8 675,23 €		
services extérieurs	22 610,00 €	Reversement sur recettes	158 234,00 €
Autres services extérieurs	15 200,00 €	Subventions d'exploitation	49 281,00 €
Impôts, taxes, versements assimilés	3 300,00 €	Autres produits de gestion courante	17 855,00 €
Charges de personnel	185 500,00 €	Produits exceptionnels	1 500,00 €
Autres charges de gestion courante	33 000,00 €	Indemnité journalière	
Charges financières	4 500,00 €		
Charges exceptionnelles			
Reversement sur recettes	2 500,00 €		
Sous total opérations réelles	310 685,23 €	Sous total opérations réelles	274 870,00 €
Dotations aux amortissements & provisions	15 000,00 €	Travaux en régie	12 000,00 €
Virement Section invest.	20 052,79 €		
Sous total opérations d'ordres	35 052,79 €	Sous total opérations d'ordres	12 000,00 €
		TOTAL Recettes sans résultat de clôture	286 870,00 €
		Résultat de clôture 2022 M14	58 868,02 €
TOTAL	345 738,02 €	TOTAL	345 738,02 €

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Emprunts remb. Capital	12 700,00 €	FCTVA	8 400,00 €
Frais études	5 000,00 €	Taxe aménagement	1 000,00 €
Sentier Géologique	16 600,00 €	Emprunt	20 000,00 €
Informatique Secrétariat	4 500,00 €	Subventions :	
Enrochement-Jardin à papillons	7 300,00 €	Région - Rénov. tennis	4 100,00 €
Container	9 000,00 €	FODAC - Portes chapelle	1 761,00 €
Portes de la Chapelle	3 850,00 €	FNADT - Sentier Géologique	9 139,00 €
Téléphone + fibre optique	2 000,00 €		
Borne à incendie	3 600,00 €		
Maison village	3 500,00 €		
Sous total opérations réelles	68 050,00 €	Sous total opérations réelles	44 400,00 €
Travaux régie	12 000,00 €	Vt section de fonc. Amortissement	20 052,79 €
			15 000,00 €
Sous total opérations d'ordres	12 000,00 €	Sous total opérations d'ordres	35 052,79 €
		Résultat de clôture 2022	597,21 €
TOTAL	80 050,00 €	TOTAL	80 050,00 €

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS.

Tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024.



Les collectivités territoriales – *et nous y travaillons !* – devront leur proposer des moyens de tri à la source, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...

Source : www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15940

VISITES DES PRÉFETS

Le 5 avril dernier, M. Garanjou, propriétaire du **Domaine de Mériton** (à Montfuron) recevait une **délégation de personnalités**, notamment le **préfet de Région, M. Christophe MIRMAND** ainsi que les **préfets des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse**, respectivement **M. Marc CHAPPUIS** et **M^{me} Violaine Démaret** afin de leur présenter son projet de **relance de la filière arboricole des pistachiers** (destinés non pas à la consommation directe mais à la création d'arômes) et d'implantation d'une **casserie à la ferme Picon** (à La Bastide des Jourdans)*.



En préambule, ces personnalités étaient conviées à un repas chez **Éric** où **ils ont été accueillis par notre maire**, à l'occasion duquel il a prononcé le **discours suivant** :

« M. le Préfet de Région, M^{mes} et M^s, les serviteurs de l'État, les élus ici présents, c'est un grand honneur pour notre village de vous accueillir.

C'est à l'initiative de M. Garanjou Maxence que nous sommes ici conviées dans le chaleureux restaurant gastronomique « Chez Éric », en vue, après les agapes, de visiter les premières plantations de pistachiers et de développer cette nouvelle filière arboricole. C'est un défi qu'il faut relever avec bien sûr l'âpreté de la compétition économique internationale.

Je vous remercie toutes et tous de l'intérêt que vous portez à ce projet et permettez-moi de dire quelques mots sur MONTFURON labellisé « Village de Caractère » : un moulin à vent, sentinelle immobile sur sa colline, un panorama à couper le souffle ; un château fantôme qui touche les étoiles ; de vieilles maisons en pierre sèche qui bordent les ruelles étroites ; une place et un petit parc de quiétude qui l'été s'animent avec une multitude d'animations culturelles et festives. Voilà ce qu'est le vrai visage de Montfuron village du Luberon ! » Pierre Fischer.

À l'issue de cet après-midi de visite, nous avons reçu en mairie M. le préfet des Alpes-de-Haute-Provence et **M^{me} Marie-Paule Demiguel**, sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier afin d'aborder les projets envisagés par la commune et les difficultés rencontrées. Nous avons également profité de l'occasion pour leur faire visiter notre village, ses éléments de patrimoine et installations afin de les sensibiliser à ses charmes et à l'importance de ses différents enjeux. **SD'/**

* Voir aussi la « revue de Presse » page 13.

STATIONNEMENT & FERMETURE DE LA PLACE

Pour le confort et la sécurité de tous les habitants du village et les usagers de la place, le Conseil Municipal instaure une **FERMETURE ESTIVALE** de la place.

Il est demandé aux usagers autorisés à se rendre et/ou stationner sur la place de **REFERMER LA BARRIÈRE** derrière eux à l'entrée du village (même s'ils l'ont trouvée ouverte) du vendredi midi au dimanche 22h, du 1^{er} juillet au 4 septembre.

Pour rappel :



L'accès sur la place est réservé aux véhicules des seuls habitants du village¹.

Merci aux autres montfuronais et aux visiteurs de ne pas stationner sur la place, mais d'utiliser l'Aire d'accueil vidéosurveillée, à l'entrée du village ou le parking, rue du Mistral.

Merci aux usagers autorisés à stationner sur la place (riverains) de :



ne pas stationner en dehors des emplacements prévus à cet effet.

¹ Cf. Arrêté municipal N°AR_2013_006 du 6 juin 2013.

² Cf. Concertation / réunion publique du 8 juin 2017.

Le Maire & le Conseil Municipal.

En complément de cet effort collectif, nous envisageons de programmer avec les forces de l'ordre des **opérations de verbalisation**.

FONDS VERTS : POUR QUI ? POUR QUOI ?

Les fonds verts ont pour but d'aider les collectivités territoriales à **accélérer le processus de transition écologique**.

Ce sont **2 milliards d'euros** déconcentrés aux préfets destinés à aider au financement de **projets publics ou privés** dans **3 axes** :

- **Performance environnementale** : isolation des bâtiments – à Montfuron par exemple isoler la partie école maternelle, qui est froide et chaude – mise en place d'une gestion du tri et des déchets ménagers plus rationnelle.

- **Adaptation du territoire au changement climatique**. L'arc méditerranéen est particulièrement touché par le réchauffement climatique et les sécheresses donc : *travailler entre autres au maximum le couvert d'arbres, ne plus artificialiser les sols, mettre en place des récupérations d'eau individuelles et collectives, agir pour la prévention des feux...*

- **Amélioration du cadre de vie**. À Montfuron c'est difficile, on est très bien placé, alors essayons de ne pas le dégrader.

La commune envisage donc de solliciter M. le préfet sur certains dossiers... Et les idées sont les bienvenues. **Sophie BARTHÉLÉMY / Rens. : www.ecologie.gouv.fr**

AVENIR HABITAT CONSTRUCTION FRANCE / PACA

Situation du logement en région PACA.

La flambée de la facture énergétique se poursuit – malgré le bouclier tarifaire, appliqué aux logements sociaux et aux copropriétés, prolongé en 2023 – et se répercute sur les comptes des bailleurs sociaux et des locations.

Tous les clignotants sont au rouge :

• **La production HLM en 2022 est en baisse en Région SUD sauf :**

1. DDT 04 - 253 agréments pour un objectif de 180 (140 %)
2. DDT du 06 - 835 agréments pour un objectif de 700 (119 %)
3. L'Agglo de Sophia Antipolis - 832 agréments pour un objectif de 605 (137 %).

• **La RÉGION SUD compte 14.20 % de logements sociaux** (objectif 25 %) dont un déficit chronique s'aggravant (encore baisse de 5,5 % par rapport à 2021).

• **En sus, les loyers d'un HLM de PACA s'élève à 6,1 €/m² en 2022** soit au 2^e rang des régions les plus chères de France.

Devant cette situation, comment va s'appliquer la Loi « Climat et Résilience » pour les Villages de France alors que les surfaces constructibles seront réduites de moitié pour les 10 ans à venir par rapport aux surfaces construites les 10 dernières années ?

À la demande de l'Association des Maires de France, le SENAT étudie la possibilité pour chaque village de construire 1 ha sur la prochaine décennie.

Situation du logement en France.

2 300 000 habitants attendent un logement social alors que les objectifs de l'État fixés à hauteur de 250 000 logements/an ne sont atteints qu'à hauteur de l'ordre de 100 000 habitants en 2021 et aussi en 2022. L'inflation hausse les coûts de construction et augmente les taux des prêts.

Alors quelles sont les mesures concrètes pragmatiques, de simplification bureaucratiques de l'état pour faire face au retard et aux besoins croissants des demandes de logements ?

La situation est critique selon le Préfet de Région.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

TRAVAUX DFCI À MONTFURON

Réception des travaux.

Le village étant soumis à de **forts aléas de feu de forêt**, DLVAgglomération en charge de la **Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)** a mis en place **une citerne de 60 m³** avec plateforme d'hélicoptère.



Le 5 mai dernier, **l'inauguration et la réception des travaux** ont eu lieu en présence du Vice-Président **M. Gilles Mégis**, de représentants de **l'ONF, du PNRL (Parc du Luberon)**, de Pierrevardants et de moi-même.

J'ai formulé mon entière satisfaction au nom des Montfuronais, pour cette création bordée et embellie **d'un muret de pierre**.

Enfin, j'ai adressé mes remerciements à M. Mégis et à l'équipe de DLVAgglo pour le financement de **50000€** obtenu à hauteur de 80% par le **Fond Européen Agricole (FEADER)**.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron



PANNEAUX SENTIER DE RANDONNÉE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Santé publique France

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

Mouillez-vous le corps Fermez les volets et fenêtres Privilégiez les activités douces

Mangez frais et équilibré Évitez l'alcool Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66* (appel gratuit) medecine-emergence.fr

Comme expliqué dans l'éditorial, nous arrivons en fin de parcours pour l'élaboration des panneaux d'information tout au long du sentier de randonnée de Montfuron.



Nous espérons que la mise en place sera effectuée pour **début août**. Il y aura **7 panneaux** et nous aurons aussi un panneau explicatif pour la chapelle Saint Elzear.

Martine GINESTE / # 1^{re} adjointe #

LES FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ !

	Date	Genre	Titre
Mai	Dim. 14	Conf. / Théâtre Baletti / Apéro	« Le secret de M ^{re} Cornille (Daudet) »
	Dim. 28	Visite guidée	Moulin et Jardin à Papillons.
		Vide-grenier	Bric-Bar-Broc
Juin	Ven. 30	Théâtre	« Osons le Grand Amour » (10 sketches)
	Dim. 16	Vide-grenier	Bric-Bar-Broc
Juillet	Sam. 22	Concert	« Boris Vian »
	Du 26 juil. au 31 août	Expo-photo.	5 ^e Rencontres photos
	Du 27 au 30 juillet	Expo-photo.	Nuits photos de Pierrevert
	Sam. 05 & dim. 06	Fête votive	Fête du village
Août	Ven. 11	Repas	« Cuisines du Monde »
		Théâtre	« Contes des 1000 et 1 nuits »
	Dim. 13	Vide-grenier	Bric-Bar-Broc
	Lun. 14	Cinéma de Pays.	DLVAgglo
	Ven. 18	Théâtre	« Il était une fois Marcel Pagnol 2 »
	Sam. 19	Concert	« M. ORANGE »
	Sept.	Dim. 10	Concert classique
Sam. 16		Théâtre	Cœur Accord



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Agence nationale de l'habitat

France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

france-renov.gouv.fr 04 30 74 09 78

ALTE France Rénov'

France Rénov' est le service public, gratuit et indépendant, pour l'information, le conseil et l'accompagnement, dédié à la rénovation de l'habitat.

Accessible à tous, France Rénov' :

- Vous aide à concevoir votre projet de rénovation.
- Vous permet de mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit.
- Vous oriente vers les professionnels compétents.

Propriétaires et copropriétaires : un **parcours simple et unique** pour tous vos projets de rénovation énergétique

- Je m'informe** avec France Rénov'.
 - Je me connecte sur france-renov.gouv.fr ou je me rends dans l'Épave Conseil France Rénov' le plus proche de chez moi.
 - Je suis orienté vers les bons intervenants en fonction de mes besoins, et notamment Mon Accompagnateur Rénov'.
- Je suis accompagné** par Mon Accompagnateur Rénov'.
 - Je remplis mon projet de travaux avec Mon Accompagnateur Rénov' : état des lieux, préconisations financières et techniques.
 - Mon Accompagnateur Rénov' m'accompagne à chaque étape de mon projet.
- Je réalise mes travaux** et peux bénéficier d'une aide MaPrimeRénov'.
 - Je dépense ma demande d'aide MaPrimeRénov' pour justifier l'accord sur le base de mon projet de travaux.
 - Je réalise mes travaux, puis je dépose mes factures et je perçois le prime directement sur mon compte en banque.

Vous souhaitez faire rénover votre logement ? Faites appel aux conseillers France Rénov' !

Sur le plateforme france-renov.gouv.fr Par téléphone 04 30 74 09 78

Partout en France, dans l'un des 450 Épaves Conseils France Rénov'.

Infos pratiques

L'Épave Conseil le plus proche de chez vous sur france-renov.gouv.fr ou l'Épave Conseil France Rénov' le plus proche de chez moi.

Horaires : lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30

Contactez www.allepave.org

ALTE Agence Nationale de l'Énergie

CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus de nos conseils municipaux sur notre wite web : montfuron.dlva.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2023

1) Retrait et annulation de la délibération portant promesse de vente à AXEDIA

2) Nouvelle approbation de promesse de vente du terrain «LE VERGER» OAP SUD pour le projet «Les Maisons du Verger» à AXEDIA

M. G. Guillot, expose aux élus la nécessité d'annuler la délibération [DE_2022_070](#) du 20 décembre 2022, dont l'objet est : « *Promesse de vente du terrain pour le lotissement Les Maisons du Verger* » et d'en proposer une nouvelle. Des clauses de l'acte devant être modifiées.

En effet, après étude approfondie du bail établi par la commune au bénéfice d'un exploitant agricole, il s'avère que cette parcelle B424 faisant partie de la promesse de vente ne faisait pas partie du bail à ferme et que l'agriculteur exploite cette surface depuis 2016 à titre gracieux et sans droit, ni titre.

Après délibération, le CM décide à l'unanimité de :

- Retirer la délibération n° DE_2022_070 portant approbation de la promesse de vente du terrain pour le lotissement « Les Maisons du Verger »

Après en avoir délibéré, le CM, par 10 voix pour 1 contre décide :

- D'approuver l'ensemble du nouveau texte présenté et d'ajouter une clause suspensive liée à l'engagement de l'agriculteur de libérer l'espace cultivé de la parcelle B424 après la récolte du blé qui y a été ensemencé, soit au plus tard le 15/08/2023. À défaut de cet engagement et en l'absence de solution alternative, la promesse serait alors purement et simplement résiliée.
- D'autoriser M. le maire ou son adjoint G. Guillot à signer cette promesse de vente à la société Axédia devant le notaire Philippe Saccoccio.

3) Pouvoir donné au Maire ester en justice - limites financières

Après avoir rappelé la DE_2020_051 du 28 août 2020, lui donnant un certain nombre de délégations puis après les avoir énumérées, notamment la 7° (*Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts*) et la 8° (*Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans la limite de 1 000€ (...) tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions*) M. le Maire rappelle les différentes instructions en cours.

Après discussion et délibération, le CM décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire la délégation suivante :

- Pouvoir pour ester / action en justice auprès des avocats et experts au-delà de la limite des 1 000 € et jusqu'à 10 000 € par an.
- Signer tous documents afférents à différents contentieux.

Compte-rendu intégral en ligne sur :

<https://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2023/05/CR-20-02-23.pdf>

4) Désignation de deux délégués communaux pour siéger au Syndicat mixte des Villages et Cités de caractère VCC

Une fois entendu l'exposé du Maire, le CM après délibération, désigne pour siéger au comité syndical du SMVCC :

- Pierre Fischer délégué titulaire.
- Martine Gineste déléguée suppléante.

5) Approbation du choix du Compte Unique Financier pour 2023

M. le Maire, rappelle aux élus, l'échéance du 1er janvier 2024 où le référentiel M57 (*nouvelle nomenclature comptable*) va se déployer sur tous les budgets en remplacement des M14, M52, M61, M71, M831 et M832, ce qui constitue un levier de simplification et de modernisation des règles budgétaires et comptables. Les collectivités, comme Montfuron, ayant anticipé au 1er janvier 2023 cette échéance, bénéficieront d'un accompagnement étroit par les services de la DDFIP.

En outre, l'échéance du 1er janvier 2024, est celle de la généralisation du compte financier unique (CFU) ; document comptable unique qui constitue un important levier de simplification et de modernisation de l'information budgétaire et comptable et dont la mise en place opérationnelle ne pose pas de difficulté.

Les collectivités souhaitant expérimenter le CFU doivent prendre une délibération et autoriser l'exécutif à signer une convention avec la DDFIP. M. le Maire précise que la DDFIP 04 et notre éditeur AGEDI ont validé notre demande.

Après délibération, le CM décide à l'unanimité de :

- D'expérimenter le CFU sur les comptes 2023.
- D'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la DDFIP.

6) Décision Modificative du Budget M14 2022- Insuffisance de crédits

Le Maire expose au CM que certains crédits ouverts au budget 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustement des comptes.

Dépassement de crédits fin 2022		
Fonctionnement :	Chapitre 12	- 9 450,86 €
	Chapitre 66	- 87,18 €
Investissement :	Chapitre 16	- 1 981,48 €
	Chapitre 16	- 637,76 €

Proposition de Décision Modificative du Budget M14 2022			
Fonctionnement :	Recette	Compte 73212 - DSC	+ 10 000 €
		Compte 6411 - Pers. Titulaire	+ 9 800 €
	Dépense	Compte 66111 - Intérêts	+ 200 €
Investissement :	Dépense	Compte 202 - Frais réalisation documents urba	- 3 000 €
		Compte 1641 - Emprunts	+ 3 000 €

Après délibération, le CM décide à l'unanimité de :

- D'approuver la décision modification du budget M14 2022 telle que proposée.

1) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

M^{me} M. GINESTE expose aux élus qu'il convient de fixer le taux des taxes locales de compétence communale : la taxe foncière et la taxe foncière non bâti.

Impositions	Taux actuels
Taxe foncière bâtie (TFB)	47.49 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	132.28 %
Taxe d'habitation (TH)	9.51 %

M. le Maire rappelle que les résidences secondaires restent assujetties à la taxe d'habitation et propose différentes simulations d'augmentation des taux de la TF.

Après discussion, le CM délibère à l'unanimité de :

- *Ne pas voter une augmentation pour l'année 2023, de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.*

2) Taxe d'habitation logements vacants - THLV

M^{me} GINESTE expose aux élus que la D.G.F.I.P nous indique que : « *La commune a institué cette taxe, son rôle s'arrête là : ce sont les services fiscaux qui émettent cet impôt* ».

Le CM prend acte à l'unanimité des présents, de la prise en charge de :

- *L'assujettissement des logements vacants par les services fiscaux.*

3) Vote d'affectation des résultats 2022

Le CM sous la présidence du Maire délibérant sur le compte administratif 2022 (*maire*), après présentation du compte de gestion (*comptable*), visé et certifié conforme par l'ordonnateur conforme, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat global de la section de fonctionnement ainsi qu'une partie en investissement et le solde d'exécution de la section d'investissement, comme suit:

597.21 €	Au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
58 868.02 €	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
20 052.79 €	Au compte 1068 (Virement de la section fonctionnement à la section d'investissement en recette)

6) Demande de subvention de l'association de chasse «La Montfuronnaise» 2023

M. G. GUILLOT présente la demande de subvention de l'Association de chasse La Montfuronnaise. et rappelle l'octroi en 2022 d'une subvention de 800 €.

Le Pr^{dt} de l'association présente les comptes 2022 et le bilan financier qui sont équilibrés et sollicite une subvention de 800 €.

Il présente aussi le bilan, positif de la saison de chasse (*60 sangliers tués*) régulant ainsi le nombre d'animaux nuisibles pour les récoltes.

Après en avoir délibéré, le CM, par 10 voix pour 1 Abs. décide :

- *D'octroyer une subvention à ladite asso. pour un montant de 800 €.*

7) Demande de subv. pour la coop. scolaire 2023-2024

Après discussion et délibération, le CM décide à l'unanimité :

- *D'octroyer une subvention à la Coopérative Scolaire pour un montant de 1 000 €.*

8) Vote du compte de gestion 2022 M14

9) Vote du compte administratif 2022 M14

10) Vote du Budget 2023

CF. article page 6.

Après discussion et délibération, et constat de la concordance du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022, le CM décide à l'unanimité :

- *D'adopter le compte de gestion 2022 M14*

Après discussion et délibération, le CM, par 10 voix pour 1 Abs. (Maire, sortie de la salle du conseil) décide :

- *D'adopter le compte administratif 2022 M14.*

Après discus. et délib. le CM, par 9 voix pour 2 Abs. décide :

- *D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023.*
- *De préciser que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et voté par chapitres.*

4) Révision de la tarification des services publics de la commune et occupation du domaine public

M^{me} M. GINESTE rappelle aux élus les tarifs qui ont été fixés lors de derniers CM et propose d'appliquer les tarifs suivants :

Dénomination	Tarif 2022	Tarif 2023	
Photocopies	A4 N&B	0.15 €	0.25 €
	A4 Couleur	0.40 €	0.60 €
	A3 N&B	0.30 €	0.50 €
	A3 Couleur	0.80 €	1.20 €
Visites : Moulin / Jardin à papillons	Adulte	2.00 €	3.00 €
	Enfant – 10 ans	Gratuit	
	Jardin à papillons / pers.	2.00 € ou don	
Location chapelle	Montfuronnaise	90 €	100 €
	Manif. culturelle à but lucratif	90 €	100 €
	Associations du village	50 €	60 €
	Non Montfuronnaise / Asso. extérieures au village	350 €	450 €
	Ménage (à la demande)	100.00 €	
	Cautions	400 € + 100 €	
	Asso. « Nuits Photos »	250 €	300 €
Frais de déplacement	Sur «état des frais»	Barème fiscal	
Garderie	1 x / jour	2.50 €	3.00 €
	2 x / jour	3.00 €	3.50 €
	3 x / jour	3.50 €	4.00 €
Occupation du Domaine Public / Stationnement Pro.	M ²	12 €/m ²	15 €/m²
	Pizzaïolo	150 €	200 €
	Taxi	200 €	

Après discussion et délibération le CM décide à l'unanimité :

- *D'appliquer les tarifs comme indiqués ci-dessus à compter du 15 avril 2023 sauf pour la garderie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.*

5) Taxe d'habitation résidences secondaires 2023 - THRs

La commune avait l'intention de réviser le taux de la THRs cependant les simulations D.G.F.I.P, liant les taux des Taxes d'Habitation et des Taxes Foncières cela obligerait à augmenter aussi ces taxes.

De ce fait, il est proposé de ne décider aucune augmentation.

Après discussion et délibération, le CM décide à l'unanimité de :

- *Ne pas voter d'augmentation de la THRs pour 2023.*

11) Convention de servitude avec le SDE04-Renforcement électrique poste MONTFURON 04128P0123

M. G. GUILLOT expose que la commune a reçu de la SAS URBELEC un projet de convention de servitudes concernant les parcelles « *Section A : 517-543-642* » et « *Section B : 334* », chargée par le SDE04 (*qui y demande un droit de passage*) dans le cadre du projet d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation électrique de distribution publique car les travaux envisagés doivent emprunter notre propriété.

Après discussion et délibération, le CM décide à l'unanimité :

- *De s'engager à laisser à garantir un libre accès en permanence à l'emplacement susmentionné.*
- *D'autoriser M. le Maire signer ladite convention.*

12)Durée d'Amortissement des travaux

M. le Maire rappelle que le CM a voté le 29/09/22 le maintien du loyer de la maison de village jusqu'en octobre 2023 en raison de problèmes d'infiltrations d'humidité, loué à ce jour à l'agent municipal, M.G. SANTIAGO. Des travaux sont réalisés – *la restauration complète de la SDB* – pour un montant de 2 361.29 € et pour lesquels il est proposé une durée d'ammortissement de 5 à 10 ans.

Aussi, M. le Maire rappelle que le remplacement des portes de la chapelle S' Elzear a été voté lors du CM du 26/09/22.

Après discussion et délibération, le CM décide à l'unanimité :

- D'amortir les biens suivants :

Immobilisations	Amortissement
Travaux : 1 310 €	5 ans
Achats de matériel : 1 051.29 €	5 ans

- De ne pas amortir cette dépense ; une subvention attendue la couvrira en partie.

Dépenses	Amortissement
Portes + pose : 3 843.96 €	/

CR intégral en ligne sur : <https://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2023/05/CR-13-04-23.pdf>

NOUVELLE OBLIGATION DE DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER EN 2023

Réglementation. Tous les propriétaires (*plein, indivis, usufruitiers, SCI...*), particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitations sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023 ; qui est à réaliser en ligne, rubrique « Gérer mes biens immobiliers » sur le site impots.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

À savoir : Risque d'amende forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée en cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission... **SD'**

REVUE DE PRESSE !

Montfuron, ses animations, son édile, ses artistes... ont fréquemment été cités dans la Presse ses derniers mois. Petit florilège.

La Provence

Pierre Fischer : "Je ne lâcherai rien"

Pierre Fischer le dit lui-même : il n'est pas du genre à faire de la langue de bois. Le maire de Montfuron fait partie de ces personnes qui, lorsqu'elles ont une idée en tête, font tout pour la voir se réaliser, sans crainte de devoir affronter des tempêtes. "Les difficultés ne me font pas peur, bien au contraire", confie celui qui est à la tête de la commune depuis quatre mandats, et sans doute son dernier, si la relève est assurée. Dans ses priorités, deux projets qui ne font pas l'unanimité au sein du village de 225 âmes : le projet de lotissement sur le terrain du verger, et le projet agrivoltaïques au lieu-dit "Le rocher". "Je ne lâcherai rien ni l'un, ni l'autre", assure le maire, qui est également conseiller communautaire délégué à l'aménagement et au développement rural, mais aussi membre du conseil d'administration des maires du département.



Pierre Fischer est maire de Montfuron, commune de 225 âmes, depuis 2001. / PHOTO BRUNO CHAMON

La vente du verger à un aménageur pour en faire un lotissement ne conviendrait pas tout le monde, notamment l'association Montfuron Avenir qui s'y oppose fermement. Où en est le projet ?

Le projet est plus que lancé, on y travaille depuis plus de dix ans. On a trouvé une entreprise sérieuse qui nous propose 470 000 € HT pour le terrain. C'est une somme qui nous permettrait de faire des aménagements. On veut un lotissement de 17 villas de type provençal qui ne démantèrera pas le village

et qui sera dans la continuité de son style. Ce projet a d'autant plus son importance si on veut garder notre école qui aujourd'hui accueille 15 enfants, et pour laquelle je me suis battu. Si on la perd, on sera un village docteur.

Quand espérez-vous voir le projet aboutir et sortir de terre ? Le problème, c'est que tout le monde peut s'y opposer. C'est pour ça qu'en France on prend du retard terrible sur les projets. Si l'association continue de faire des recours gratuits, on sera retardé. Mais j'ai l'espoir que ce soit réalisé d'ici 2025, nous allons travailler en

ce sens.

Concernant le projet agrivoltaïques, a-t-il des chances de voir le jour ? La loi le fait blasser c'est sur le terrain car il y a deux hectares de zone agricole en mauvais état, et qu'il est une réserve de biodiversité. Nous avons reçu des avis défavorables de la part du Parc du Luberon et de l'État notamment. Mais notre projet est particulier : nous voulons élever et emmener le terrain afin qu'un troupeau s'installe, les panneaux seront surélevés pour qu'ils puissent brouter. Le problème c'est qu'on a Maçon d'un côté qui pousse à installer

des photovoltaïques et une administration pointilleuse de l'autre. Donc on ne peut plus avancer pour le moment alors que nous avons déposé le permis de construire le 30 décembre 2021. C'est en stand-by. On fait tout pour s'inscrire dans le projet Hygier, mais c'est très difficile. Il y a une dizaine d'années on avait aussi un projet d'éolienne pour faire le pendan avec le moulin à vent. Mais personne n'en a voulu.

Comment vont les finances de la commune ? On travaille sur le budget 2023, on sait déjà qu'on termine en positif cette année. Mais on n'a

plus de capacité d'épargne. DLV Agglo nous aide beaucoup, là aussi je me suis battu. Nous avons eu une dotacion de solidarité importante pour soutenir notre fonctionnement, et nous avons obtenu 2000 € de l'Etat dans le cadre de la loi de finances rectificative.

Il n'y aura donc pas de gros investissements cette année ? Non rien de structurel. Nous allons procéder à l'adressage des rues, à l'installation de panneaux signalétiques, remplacer les portes de la chapelle Saint-Étienne, sécuriser les données de la mairie... Je considère ça comme de l'entretien, ce n'est pas à la hauteur de mes espérances. En revanche, nous allons continuer les animations. L'année dernière on en a eu une vingtaine et ça a été un succès. Tant que je suis là, ça continuera.

En tant que petite commune, comment vous sentez-vous au sein de DLV Agglo ? Je me sens mieux. Le président a été maire d'un petit village donc il comprend très bien les problématiques, il sait que c'est important de faire vivre les petits villages. Je trouve juste regrettable les histoires politiques avec le maire de Marnasque, ça me déçoit. Il faut travailler ensemble, rester collectif, peu importe les idées et les étiquettes. Ce serait bien que chacun mette de l'eau dans son vin.

Propos recueillis par Chloé BOUSSEIL

Quand le moulin devient cel

Les mauvais temps n'aura pas eu raison de la cinquantaine de personnes qui avait fait le déplacement jusqu'au moulin pour assister à la représentation théâtrale "Le secret de Maître Cornille" d'après l'œuvre d'Alphonse Daudet.

C'est dans un décor naturel et un cadre exceptionnel, avec le moulin comme personnage central, que la nouvelle "Le secret de Maître Cornille" tirée des "Lettres de mon moulin", adaptée et mise en scène par Caroline Vidal de la Compagnie "Rêve d'un soir" a été jouée pour la première fois dans la région. Sans forcer le jeu (ni l'accent) et avec beaucoup de naturel, la dizaine de comédiens amateurs, en costumes d'époque, a redonné vie à ce classique de la littérature française, s'adaptant très bien à cette scène hors normes et au temps maussade. Et quoi de mieux pour cette pièce que le



Conférence, théâtre et baléti ont rythmé l'après-midi dimanche. Maître Cornille

TÉLÉPHONIE MOBILE ET ACCÈS NUMÉRIQUE CONTINUENT LEUR DÉPLOIEMENT

Depuis la signature en 2016 d'un accord entre l'État et les 4 opérateurs de téléphonie mobile, après « deux des » les Alpes de Haute-Provence ont vu la mise en service de 254 sites de téléphonie 4G, 63 nouveaux pylônes (dont 24 déjà en service) sont prévus en complément. Ainsi lors de la dernière inauguration de 2 pylônes 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile (La Palud-sur-Verdon et Peyruis) à l'été 2022, 98,5% des 300 communes ont accès à la téléphonie mobile en ce mois de mai 2023 (contre 30% en 2018). 75% de la superficie du département est désormais couverte en 4G par au moins un opérateur. Ce dont c'est l'étoile le préfet Pierre Chappuis lors de la coupe de ruban tricolore des 2 derniers pylônes « la généralisation de la 4G est une véritable révolution silencieuse qui s'est opérée en 5 ans, et le 4G figure parmi les départements qui ont le plus bénéficié des accords entre l'Etat et les opérateurs ». Pour lui plus que jamais ce déploiement est indispensable au quotidien des habitants porteur en fait de multiples opportunités : emplois, créations d'entreprises, projets collectifs, accès à la santé...



HPI N°20 du 19 au 25 mai 2023.

PISTACHE : LA RELANCE S'ANNONCE BIEN

Le domaine Mériton est situé sur la ligne pointillée qui sépare les communes de Montfuron dans les Alpes-de-Haute-Provence et la Bastide des Jourdans du Vaucluse. Il offre son cadre poétique à la relance de la pistache, un fruit à coque qui renvoie aux couleurs de nos verts pâturages et aux saveurs du palais. Cette proximité géographique a naturellement attiré l'attention de personnalités dont Christophe Mirmand, préfet de la Région PACA, Violaine Demaret, préfète du Vaucluse, Marc Chappuis préfet des Alpes-de-Haute-Provence et les principaux acteurs de la filière.



Aux manettes de ces actions, l'association Pistache en Provence qui n'a de cesse de multiplier les initiatives avec ses « pionniers de 2018 » pour rendre visible son travail auprès du grand public, des personnalités du monde économique et politique. Alexis Bertucat, secrétaire général a d'entrée avoué tout l'intérêt de s'intéresser à ce fruit, « adapté aux changements climatiques, on croit en cet arbre, on le lance, déjà 200 hectares plantés en Provence, c'est une vraie filière agricole. Nous travaillons avec des pépiniéristes certifiés, des casseries, c'est un marché de très haute valeur ajoutée ».

Objectif 80 hectares

Maxence Garanjour, co-proprétaire des lieux. « Ici on voulait développer l'amande autour d'un projet hôtelier renoncé en 2014. Nous avons eu l'opportunité de racheter cette propriété de 488 ha en 2020 avec comme seul objectif de redonner ses lettres de noblesse agricole au Domaine de Mériton. Sur l'idée et l'impulsion d'Olivier Baussan et de Jean-Louis Joseph, ils m'ont proposé de m'engager à leurs côtés dans la relance de la filière de la pistache en Provence ». Il s'en est suivi des études de marché qui ont fait apparaître que la pistache était un produit de 100% d'importation. « C'était un vrai challenge. Nous avons effectué un test sur 18 hectares en 2022 sur les deux premières variétés qui produisent de la pistache verte. Nous venons d'achever la plantation de 9600 plans supplémentaires sur 22 hectares ».

Au total, le domaine abrite déjà 18 000 arbres, sur 40 hectares. « nous

la taille du domaine actuel.

Puis le ton est devenu moins technique.

« Nous sommes sur un site unique et exceptionnel, mais avant tout, c'est une histoire humaine et d'amitiés ». Il a remercié globalement ses partenaires dont les banques qui l'ont suivi, le Crédit agricole et la Banque populaire, les maires des deux communes concernées et les différentes institutions.

« Nous avons trois employés à plein temps et utilisons les compétences d'une vingtaine de prestataires agricoles en permanence. L'objectif est que nos investissements permettent des retombées économiques ultra-locales ».



D'autres interventions

La filière pistache pourrait se diversifier, se décliner en tourisme-pistache, olives-pistaches, les chambres d'agricultures se sont impliquées dans cette structuration, de même que le syndicat France-pistache. Les réflexions tournent vers un « signe de qualité pour sécuriser cette production ».

André Pinatel, vice-président. « Je vis cela comme une histoire d'amitié. Nous avons déjà travaillé ensemble sur d'autres filières et entre nous la confiance s'est établie. Avec Olivier Baussan, nous avons agi sur les olives, il nous manquait pour la pistache des conseils techniques pour accompagner les agriculteurs ».

Le préfet de région Christophe Mirmand a déclaré : « je constate que cette filière a de l'avenir, les Chambres sont mobilisées, et des moyens significatifs sont engagés. L'Espagne produit 70 000 tonnes par an alors que nous en sommes entre 350 et 500 ». Puis en aparté « c'est un superbe projet de territoire entre les acteurs privés, élus et associations. Les 80 hectares de plantation du Domaine de Mériton sont un formidable site pilote et un excellent exemple qui mérite d'être accompagné. Il est difficile de parler concrètement d'aides financières car le projet n'en n'est qu'à son début ».

Le Canal de Provence est prestataire du domaine depuis deux ans. Deux forages alimentent le bassin d'arrosage qui redistribue en goutte à goutte aérien ainsi qu'un réseau enterré à double rang. De plus des stations météo sont connectées, pilotées à distance par ordinateur, assurant une irrigation adaptée à chaque parcelle. La pistache est peu sensible à la sécheresse.

En revanche, Benoît Dufaye, ingénieur agronome, « elle est sensible à la maladie du feuillage, ce qui entraîne des retards de croissance, et des ravageurs chenilles, petits coléoptères, la guêpe du pistachier voisine de celle de l'amandier, nous surveillons ».

Puis sur un autre sujet, « la première récolte intervient après 4 ou 5 ans, puis le rendement augmente avec le temps. Ce seront des productions alternantes si elles ne sont pas irriguées. Selon les quantités achetées, un arbre coûte à l'achat autour de 20 euros. Sans détailler, le rendement financier optimum interviendra autour de 10 ans. Le pistachier préfère des sols humides, sableux, pauvres en argile, un climat méditerranéen ».

Frédéric Esmiol, président de la chambre d'agriculture 04. « Les chambres 04, 84 et régionale sont à la recherche de cultures peu gourmandes en eau. La pistache offre une belle opportunité avec cette expérimentation sur la base de 40 hectares ». Olivier Baussan, olives, amandes, lavandes, pistache, voici les quatre mousquetaires, qui sera le cinquième ? Dans un sourire, « il est en cours, mais il ne faut pas en parler, ça porte malheur. Oui, ce projet est bien parti car il répond à l'interrogation du gel, et ça a rassuré les agriculteurs. Le marché est vierge avec une importante demande. On importe entre 10 et 15 000 tonnes à l'année pour une production zéro. C'est dire des possibilités ».

La Provence

ui de Maître Cornille...



moulin de Montfuron. L'ambiance musicale était assurée par l'association "Lou Rodo Osco Manosco" qui, après plusieurs intermèdes durant la représentation, a accompagné en musique, à la fin du spectacle, le public jusqu'à la place du village où avait lieu le ballet animé par "Le Rampelaire".

C'était la fête au moulin

Auparavant une quinzaine de personnes avait assisté à une conférence sur les moulins, donnée par Dominique Bel, à la chapelle Saint Elzéar. Cet après-midi, qui avait pour nom "Fête au moulin" et qui était organisé par la commune et l'association "Les amis des fours et des moulins" de Dauphin, s'est déroulé en présence du maire de la commune, Pierre Fisher et de nombreux passionnés de culture provençale dont l'historien local Marc Donato.



e et sa petite fille étaient au pied du moulin. /PHOTOS N.V.

N.V.

PISTACHE / MÉRITON

Visite inaugurale

Nous souhaitons pleine réussite à ce visionnaire, M. Garanjour qui a su prendre des risques en capital, en tant qu'entrepreneur compétent et avenant.

PF /

REVUE DE PRESSE !

Montfuron, ses animations, son édile, ses artistes... ont fréquemment été cités dans la Presse ses derniers mois. Petit florilège.

CORRESPONDANT MUTUALISTE.

HPI N°11 du 17 au 23 mars 2023.

Fondée il y a presque 25 ans à l'initiative de la MAAF et de MMA, Covéa est un groupe de mutuelles d'assurance qui comprend également la GMF.

Outre qu'elles n'ont pas d'actionnaires et qu'elles sont gouvernées par un collège de délégués élus, ces mutuelles ont pour particularité d'avoir instauré depuis 2010 une forme de lien avec leurs clients sociétaires : **les correspondants mutualistes**.

Bénévoles, ces sociétaires volontaires sont des relais locaux qui s'engagent à faire vivre les valeurs mutualistes de leur mutuelle. Pour cela, ils organisent et animent avec leur agence locale des rencontres avec les sociétaires.

Correspondant de l'agence MAAF de Manosque, c'est à **Jean-Louis D'Apuzzo** que revenait l'organisation d'une rencontre, **mercredi 8 mars à Montfuron**, autour des « **Conséquences du Changement climatique, sur la sinistralité, à l'horizon 2050** ».

Dans le rapport présenté aux sociétaires présents, concernant les « **précipitations** », si les prévisions s'attendent à une hausse de 20% des sinistres consécutifs à la « **grêle** » ; elles tablent sur une hausse de 110% des sinistres liés au risque inondation « **crue lente** » et de +130% de ceux relevant des « **crues torrentielles** »... Alors que paradoxalement la sinistralité liée au « **Risque sécheresse** » devrait augmenter dans le même temps de 60%. Seule bonne nouvelle, parmi ces annonces inquiétantes, l'aléa « **Tempête** », devrait rester stable.

Bien évidemment les sociétés et mutuelles d'assurances anticipent et se préparent à absorber les conséquences du Changement climatique. Une adaptation qui impliquera forcément une augmentation des primes d'assurances.

D'S

HPI 100% Sport N°25 - Avril 2023.

« TRAIL NATURE LUBERON » 2^e ÉDITION À MONTFURON

◆ par Guillaume MESSIEN

L'association AniMont, présidée par Jean-Luc Paris, organise le « Trail Nature Luberon » le dimanche 7 mai prochain. Ce sera la 2^e édition du trail de Montfuron nouvelle formule. En effet, l'épreuve a existé il y a quelques années sous le nom du *Trail de Montfuron*, avant d'être remplacée par le « Trail Nature Luberon ».

Pour cette édition 2023, les organisateurs ont préparé deux parcours (9,5 km et 14,5 km) qui permettront aux participants de parcourir des sentiers dans un environnement sauvage et préservé, en pouvant admirer



la chaîne des Alpes, avec vue à 180° de la montagne Sainte Victoire et la montagne de Lure. Si les parcours sont les mêmes qu'en 2022, la nouveauté de cette année, c'est que la course du 14,5 km (avec 480 mètres de dénivelé positif au départ de Montfuron) est inscrite au Challenge Trail du 04, qui récompensera les meilleurs à la fin de la saison des trails du 04. Pour rappel, l'an dernier, ce ne sont pas moins de 121 coureurs qui avaient pris le départ de l'épreuve malgré une météo incertaine. Nul doute qu'ils seront plus nombreux cette année, le 7 mai prochain.

Départ à 9h pour le 14,5 km et à 9h15 pour le 9,5 km.

Inscriptions sur [HPI N°20 du 19 au 25 mai 2023.](#)

MONTFURON : UNE 2^e ÉDITION RÉUSSIE POUR LE TRAIL NATURE LUBERON

La 2^e édition du Trail Nature Luberon s'est déroulée sous un beau soleil après une petite pluie matinale qui a quelque peu rafraîchi l'air, mais avec une température idéale pour courir.

Sur le 14,5 km, victoire de Léo-Pol Raud en catégorie Espoir en 1h16'22 juste devant Pierre Massimelli, de Max Montpellier en 1h16'48, suivi de Guillaume Durr en 1h17'24. Chez les dames Esther Gueugnon signait le meilleur temps en 1h26'11, devant Julie Blanchard du club Tracs, qui réalise 1h26'47, Annie Guillot complète le podium en 1h38'27. Sur le 9,5 km, Ophélie Maillard boucle le parcours en 58'21 devant Agolline Sigaud catégorie Junior 2e en 1h04'25, Anais Redon prend la 3e place en 1h05'23. Coté masculin, Yoann Riera de l'EP Manosque franchit la ligne en



44'58, devant Baptiste Fachinger en catégorie cadet en 47'47 suivi de Laurent Andrac de Massilia Marathon en 51'22. Une 2e édition réussie avec 103 concurrents au départ, les performances des jeunes arguent de beaux résultats à venir, les coureurs ont apprécié les deux parcours, quelque peu techniques, à travers des paysages magnifiques.

La remise des récompenses s'est déroulée sous un beau soleil. "Encore merci à nos sponsors, à tous nos bénévoles qui ont encore assuré cette année, et surtout un merci tout particulier à la mairie de Sainte-Julie pour son appui logistique, indispensable pour la bonne tenue de cet événement". RDV l'année prochaine, le 5 mai 2024 pour la 3e édition du TNL !

LE CERCLE FÊTE LA DOYENNE DE MONTFURON.

HPI N°16 du 21 au 27 avril 2023.

C'est au Cercle Républicain, que l'anniversaire de **Jacqueline Ricavy**, doyenne des Montfuronais fut fêté lors d'une soirée organisée par son frère **Yves** et par les membres de l'association, notamment par **Jean-Luc Beauvois** et **Sylvie Diasson**, respectivement président et trésorière de cette institution villageoise.



Ambiance décontractée pour la vingtaine de participants, réunis autour d'un apéritif dinatoire et d'un gâteau illuminé de 88 bougies.

Humble mais très cultivée, avide de lecture, Jacqueline se révèle être toujours la femme pleine de vie, aventureuse et grande voyageuse de sa jeunesse ; toujours aussi aimante – au travers d'anecdotes, nous avons appris

comment elle a toujours protégé son petit frère Yves et combien l'amour réciproque primait dans leur famille – et généreuse – grâce à laquelle le Père Noël avait pu faire une arrivée fracassante, en parachute, lors du marché de l'Avent 2021.

D'S



CoDev

Mise en place du Conseil de développement !

Bien que la constitution d'un **Conseil de développement** soit une **obligation** pour les EPCI (*Établissements Publics de Coopération Intercommunale*) de notre envergure, elle va également de pair avec la volonté de l'Agglomération depuis le début de ce mandat, à savoir favoriser la **démocratie participative** et donner l'opportunité aux administrés de s'exprimer sur les sujets qui les concernent.

Constitué exclusivement de citoyens issus de la **société civile** du territoire de DLVAgglo, le **CoDev** est une **instance consultative, indépendante et neutre** dont le principal objectif est de contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du **projet de territoire**. Plus largement, le CoDev contribue à la réflexion sur le devenir du territoire, en émettant **des avis** sur les documents de prospective et de planification (*PLUi, SCoT, PLH, PCAET...*), en participant à la conception et l'évaluation des **politiques locales**, en participant à l'**animation territoriale** en favorisant le **dialogue entre élus et citoyens**, et en impliquant les différents acteurs du territoire.

Cet organe indépendant s'attache à éclairer les prises de décisions politiques, **afin qu'elles prennent en compte les avis, les envies, et les opinions de la société civile**. Toutefois, les élus restent les seuls décideurs des politiques publiques qu'ils souhaitent mener pour leur territoire.

Le CoDev peut être saisi par Jean-Christophe Petigny, P^{dt} de DLVAgglo, afin d'obtenir son avis. Le Conseil de développement peut également s'auto-saisir de toute question relative au développement du territoire et le soumettre au Président de l'Agglomération dans le cadre d'une contribution.

Manon FELICIAN /
DLVAgglo

Travaux DFCI

Depuis 2013, DLVAgglo est en charge de la DFCI (*Défense des Forêts Contre l'Incendie*) sur son territoire au travers de **3 massifs forestiers** : **Luberon Oriental, Plateau de Valensole et Plateau d'Entrevennes**. Cette prise de compétence facultative répond à une réelle nécessité. En effet, 54% de notre territoire est susceptible de participer à la propagation d'un feu de forêt, et **23 de nos 25 communes sont soumises à de forts ou très forts aléas feu de forêt**.

Parmi les actions concrètes menées par DLVAgglo dans le cadre de la DFCI, nous retrouvons le **débroussaillage** de combustibles, la création ou réfection de **pistes pour la circulation** des véhicules de secours, ou encore la **mise en place de citernes** au sein même des massifs pour garantir un accès rapide à une source d'eau.

C'est au travers de ces actions que DLVAgglo a investi près de 2 000 000€ depuis 2017, financés à hauteur de 80% par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (*FEADER*).

En ce qui concerne la commune de **Montfuron**, **une citerne de 60m³ a été implantée en 2023 et inaugurée au début du mois de mai**, pour un montant total avoisinant les 50 000€.

DLVAgglo, seule EPCI ayant la compétence Plan Massif Forestier dans les Alpes-de-Haute-Provence, œuvre au quotidien pour préserver son territoire des risques d'incendies.

MF / DLVAgglo #



NUMEROS UTILES :

Administration

Mairie : 04 92 76 41 65.
 Police : 17.
 Gendarmerie : 04 92 72 00 48.
 Préfecture : 04 92 36 72 00.
 Urbanisme / Demandes dématérialisées :
dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva

Urgences et Santé

Pompiers : 18.
 SAMU : 15.
 Médecin de garde : 118 500.
 Pharmacie de garde : 3237.
 Sage-femme libérale : 07 49 14 67 48
 (M^{me} Alexandra Cabiran, 8 Av. J. Gineste)

Ramassage Encombrant

DLVAgglo : 04 65 10 01 35.

Transport

Kévin Taxi : 06 07 01 40 92.

DEFIBRILATTEUR



Un défibrillateur automatique (DAE) installé sous le « temple » contigu à gauche de la mairie, est à votre disposition.

En cas d'urgence ou de signes avant-coureurs d'infarctus, N'ATTENDEZ PAS L'ARRIVÉE DES SECOURS, UTILISEZ LE !

Simple d'utilisation, il suffit de suivre les instructions vocales que vous donnera machine elle-même.

PERMANENCES sur rendez-vous au 04 90 74 09 18

Agence nationale de l'habitat

PERMANENCE DU CONSEILLER DANS VOTRE COMMUNE

ALTE France Rénov'

Les conseillers France Rénov' guident gratuitement les particuliers et les petites entreprises dans leurs travaux de rénovation énergétique.



COMMERCES, ACTIVITÉS & ARTISANAT

Restaurant « Chez Éric ».

Le restaurant incontournable de notre région !
 Ouvert toute l'année (réservation conseillée).
 Tél. : 04.92.77.75.32.



« Bric Bar Broc » café brocante.

Ouvert les après midi du jeudi au dimanche et tous les jours en saison estivale (sauf le mardi).
 Tél. : 04.92.76.45.10.

Cours tapisserie & couture.

Redonner vie à un vieux fauteuil, réaliser des coussins... Tous les mardis, Sophie Barthelemy vous prodiguera tous les conseils & techniques.
 Tél. : 06 60 94 24 13.



« Chez Jean-Lou ».

Pension pour animaux / Ouvert toute l'année.
 Sylvie Nerguti prend soin de votre animal lors de vos vacances ou déplacements professionnels.
 Tél. : 06 86 79 15 04.

« Jean-Christophe Dablemont ».

Sculpteur céramiste, Jean-Christophe vous reçoit dans son atelier à Montfuron, sur RDV.
 Tél. : 06.49.84.29.76.



« Bambino Pizza ».

Pizzas au feu de bois, salées... & sucrées.
 À Montfuron, sur l'aire d'accueil (parking), tous les jeudis soirs à partir de 18h.
 Tél. : 06.19.34.53.62.

« André Faivre ».

Sculpteur sur bois. « André Faivre sculpte, osculte les méandres attachants de la libre conscience ».
 Tél. : 06.70.13.61.54.



« L'Abeille du Moulin ».

Apiculteur récoltant, Bastien Castaner vous propose ses miels (toutes fleurs, montagne, lavande), ainsi que ses nougats et pains d'épice.
 Rue du moulin à vent - Tél. : 06.77.75.17.56

« Le Moulin des Granges ».

Étienne Loir est moulinier producteur d'huile d'olive bio
 Tél. : 06.20.50.63.46
 Web : lemoulinidesgranges.wordpress.com



« Chalory ».

Pierre Chalory, artiste contemporain.
 Peinture surréaliste, sculptures, systèmes audio-philos à lampe...
 Tél. : 06.49.64.51.76



« Cercle Républicain ».

Débit de boisson associatif, lieu de convivialité - à dispo. des assoc. montfuronaises (réunions...)-
 Ouvert tous les vendredis soirs à partir de 19h.
 Tél. : 06.16.34.44.11 ou 06.14.90.46.53